

## Compte rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

---

### Assemblée Générale 2023 en date du vendredi 31 mai 2024

- Nombre de votant.e.s : 66 adhérents présents ou représentés dont 36 pouvoirs

#### **Personnes présentes :**

##### Membres présents du Conseil d'Administration :

- Bernard GOLSE (Président) - *Membre Fondateur*
- Agnès SZANTO (Vice-présidente) - *Membre Fondateur*
- Sylvaine GISSINGER (Secrétaire)
- Patricia MORISSET- *Membre Fondateur*
- Colette DE SAINT-SAUVEUR - *Membre Fondateur*
- Anne FRICHET
- Dominique ROSSET
- Jean-Marc Dezèque
- Elise de Saint Guilhem
- Anne VASSEUR

##### Membres du Conseil d'Administration représentés :

- Jennifer METZ (Trésorière)
- Dominique LARDIERE
- Anne Marie ROSÉ
- Annie MAUREL-OLLIVIER- *Membre Fondateur*
- Julianna VAMOS - *Membre Fondateur*

L'Assemblée générale débute à 18h00, à la fois en présence et à distance

*Par Bernard Golse,  
Président*

Chaque année, je redis le plaisir que j'ai toujours à ouvrir l'Assemblée Générale de notre association, qui est un moment central de notre vie associative.

Comme chaque année, avant la présentation des différents rapports qui va être faite tout à l'heure à propos de l'activité de l'association en 2023, je voudrais pour ma part évoquer quelques points.

L'année 2023, vous allez le voir, a connu une dynamique très positive.

L'activité de l'APLF est toujours en progression ce qui est évidemment une grande satisfaction, même s'il importe de rester très vigilants et attentifs car aucun succès ne peut jamais être considéré comme définitif et stable.

Les bilans des années 2022 et 2023 ont été positifs mais la marge n'est jamais énorme. Dans l'ensemble le bilan annuel demeure tout de même très nettement favorable si l'on prend en compte les évolutions corrigées des variations saisonnières ...

D. Meltzer disait que « la première météo se lit dans les yeux de la mère », pour moi, quand j'arrive le matin à l'association ma première météo quotidienne se lit dans les yeux et les tableaux Excel de Catherine !

En tout cas, un grand merci à l'équipe, à tous les formateurs et à Catherine Peyrot dont la gouvernance persiste à se montrer si subtile, si contenante, si compétente et si efficace.

Le travail de recherche mené dans un EHPAD du 6ème arrondissement de Paris se poursuit en dépit de certaines difficultés institutionnelles actuelles au sein de l'EHPAD qu'il va falloir surmonter.

Au-delà de 2023, une doctorante fort sympathique et travaillant déjà dans ce champ des personnes âgées, Mme Bibi Samee, va entamer un travail de Doctorat avec nous sur cette action et dans le cadre de l'Université Paris Cité (avec Adèle Assous et moi comme directeurs de thèse).

Je rappelle qu'il y a, en effet, des liens entre la dépendance initiale du bébé et la dépendance acquise de la personne âgée qui justifient et qui légitiment notre pari piklérien dans ces deux situations pourtant différentes.

Le pari piklérien vise à permettre au bébé de mettre en œuvre sous le regard étayant de l'adulte les compétences dont il dispose d'emblée en dépit de son immaturité initiale et de son inachèvement premier, et dans la même optique à permettre à la personne âgée de profiter au mieux de ses compétences résiduelles en dépit du vieillissement et donc de demeurer vivante jusqu'au bout.

Il s'agit ainsi de soutenir l'instauration et la préservation des assises narcissiques des uns et des autres, ce qui est fondamental et très émouvant.

Un mot aussi pour dire que l'Institut Contemporain de l'Enfance a désormais pris son essor et que l'APLF en est évidemment un partenaire essentiel.

Avec l'APLF, ensemble nous luttons sans relâche en faveur de la qualité du soin et du prendre-soin des tout-petits principalement, mais pas seulement.

Dans un contexte sociétal et culturel où le néolibéralisme règne en maître, nous devons être très attentifs aux risques de la mercantilisation du fonctionnement des crèches et à la menace de voir réapparaître le risque de carence et d'hospitalisme.

Il y a actuellement des choses qui bougent un petit peu grâce aux actions des uns et des autres.

Quelques propositions, quelques pistes de réflexion semblent donc s'ouvrir mais il faut demeurer très vigilants ...

Je me permets ainsi de citer un article inquiétant de Mathilde Mathieu dans Médiapart, il y a quelques jours : « Dans une pouponnière surchargée : des conditions « dramatiques » pour les bébés » qui raconte comment des députées de la commission d'enquête sur la protection de l'enfance (Isabelle Santiago) ont débarqué, vendredi, dans un établissement du Puy-de-Dôme aux conditions d'accueil extrêmement dégradées.

Parmi les bébés placés là, certains restent bloqués plus d'un an et souffrent de dépression. Médiapart y était !

L'approche piklérienne est donc essentielle à faire valoir car elle garantit une véritable éthique du soin et du sujet en développement.

Au-delà de l'année 2023, je rappelle ici la Lettre ouverte que j'ai adressée il y a quelques semaines au président de la République et au Premier Ministre pour leur demander si l'enfance comptait toujours au rang de nos priorités gouvernementales !

Cette lettre ouverte peut être retrouvée sur le site de l'APLF.

Pour toutes ces raisons, je suis vraiment très fier et très heureux de présider l'APLF depuis maintenant 17 ans !

J'adresse toutes mes félicitations à l'ensemble de l'équipe de permanents et à tous les formateurs qui assument et assurent le cœur et le vif de notre tâche primaire.

Merci aussi au bureau et au Conseil d'administration dont l'engagement et l'enthousiasme sont véritablement remarquables et fort différents de ce que l'on peut voir dans d'autres associations.

Merci encore à Catherine Peyrot et à sa présence attentive aux côtés des uns et aux autres.

Merci enfin de la confiance que vous continuez, toutes et tous, à m'accorder en tant que président de l'association

Pour conclure, je rappelle qu'Alexandre Jardin a dit dans son livre « Les coloriés » :

« L'enfance n'est pas seulement une saison de la vie, c'est une culture à part entière »

Que les enfants soient d'ici ou d'ailleurs, leur vision du monde n'est pas la même que celle des adultes.

Il importe donc que nous restions en lien avec nos propres parties infantiles afin de pouvoir être au mieux en lien avec les bébés auxquels nous donnons nos soins et notre prendre-soin.

## POINTS STATUAIRES

### Rapport de gestion 2023 : Rapport moral résolution 1

---

*Par Sylvaine GISSINGER,  
Membre du Bureau et du Conseil d'Administration*

En 2023, comme au cours des années précédentes, les membres du Conseil d'Administration ont eu le souci de faire en sorte que la directrice et son équipe disposent des moyens de fonctionnement nécessaires dans les différents domaines (matériel, humain et financier) pour mettre en œuvre les actions de formation, d'information et de recherche, objets de notre association.

Au cours de l'année, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, en janvier, avril, juin, septembre et novembre, à la fois en présentiel et en visio.

Comme chaque année le secrétariat s'est montré attentif au respect des objectifs de l'association et des règles statutaires, dont la composition du CA. Nous avons eu le plaisir de voir 2 personnes nous rejoindre au CA: Alexandre NOVO, David PORCHAIRE, dont nous vous demanderons d'approuver la cooptation. En revanche nous avons dû, à regret, nous rendre à l'évidence que Jacqueline Cuisiniez ne fait plus partie du CA. Enfin nous déplorons cette année le décès de Michèle Bonnaud, qui a tant fait pour notre association et la diffusion de la pensée piklérienne.

En ce qui concerne la **situation financière** de notre association, le bilan est resté positif comme lors des dernières années.

Catherine Peyrot nous exposera la situation à la fin de l'année 2023 ; Matthieu Mortkowitz, commissaire aux comptes, nous présentera son rapport annuel.

**Catherine Peyrot** détaillera dans le bilan d'activité le travail effectué par l'ensemble des formateurs et formatrices, soutenu.e.s par l'équipe, pour répondre aux demandes de formation ; que tous et toutes en soient remerciés.

Concernant l'équipe de permanents :

- Un travail d'analyse institutionnelle a eu lieu avec un psycho-sociologue de l'association Transition.
- 2 personnes ont été recrutées : Valentine de Langlade, embauchée en CDD, en renfort en raison de la densité de l'activité Intra ; et Véronique Kürtz pour remplacer Louise Rogé durant son congé maternité puis remplacer Patricia Bondeelle lors de son départ en retraite, fin 2024.

**Les travaux des commissions et groupes de travail** mis en place par le CA se sont poursuivis :

- Le projet d'**Accompagnement des professionnels en EHPAD** continue :
  - La nouvelle directrice est intéressée, et souhaite mettre en place des référents pour les résidents.
  - Le groupe de soutien a été étoffé par un gériatre de Lille et une future doctorante en psychologie.
  - Des effets positifs de cette recherche-action sont perçus, par exemple les soignants ne sont plus deux pour s'occuper d'un résident, ce qui favorise la relation. Les difficultés institutionnelles restent, comme en pouponnière par exemple, centrales pour la qualité des soins.
  
- Concernant les réseaux :
  - **Réseau piklérien** d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants : un montant de cotisation va être proposé en fonction du nombre de professionnels de l'établissement, avec la possibilité pour une partie de l'équipe de ces EAJE de participer à une journée annuelle de formation et à toutes les soirées débat.
  - **La journée de lancement du réseau Pikler Bébé parents** a eu lieu à Lyon le 25 novembre, avec pour coordinatrice Véronique Sztark
  
- La situation du **Fonds de dotation Pikler-Grivet** est complexe, le don de la famille Grivet représente une charge non négligeable et le CA de l'APL-F demande un complément d'exploration notarial avant d'aller plus loin.

***Au 31/12/2023 nous constatons une augmentation du nombre d'adhérents : 357 contre 280 fin 2022 ; nous nous rapprochons ainsi du plus haut chiffre qui était de 369 en 2019. Et il y a 291 adhérents au 30 mai 2024***

*Par Jennifer Metz  
Trésorière*

*Texte lu par Catherine Peyrot*

---

**ASSEMBLEE GENERALE  
RAPPORT FINANCIER  
Exercice 2023**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de trésorière, il me revient la responsabilité de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2023 qui confirme pour la seconde année que nous sommes sortis de l'impact de la pandémie de COVID 19.

Je vous propose de passer en revue, successivement, le compte de résultat et le bilan.

Je vous précise que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que ceux de l'exercice précédent.

## **I. Le compte de résultat**

Le compte de résultat reflète l'activité de l'association et reprend les charges et les produits de l'exercice.

### **A. Les charges**

Les charges d'exploitation 2023 se sont élevées à un total de 1 077 304 euros dont 788 102 euros de charges de personnels, 225 036 euros de charges externes et 45980€ euros de provisions (principalement provisions retraites).

Par rapport à l'exercice 2022, les charges d'exploitation 2023 sont en hausse de 6,10% principalement due aux charges salariales à hauteur de 788 102€, en lien avec l'augmentation continue de l'activité et une revalorisation des salaires liée à l'inflation.

### **B. Les produits**

Les produits d'exploitation 2023 se sont élevés à un total de 1 109 709 euros dont 1 012 508 euros de ventes de formations et 4 764 euros de reprise de provisions et 43 973€ de cotisations et autres produits.

Par rapport à l'exercice 2022, les produits d'exploitation sont en hausse de 3,57 % du fait de l'augmentation de l'activité de formations

### C. Les résultats

Consécutivement, le résultat d'exploitation 2023 ressort avec un résultat positif de 32 405 euros contre un excédent de 56 074 euros en 2022.

Le résultat financier est déficitaire de -1 523 euros en 2023 et le résultat exceptionnel, correspondant aux produits et aux pertes sur exercices antérieurs, est de -72 euros.

L'exercice 2023 se solde par un excédent de 30 810 euros contre un excédent de 54 740 euros en 2022.

### D. Affectation du résultat

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de 30 810 euros en intégralité au poste report à nouveau

## II. Le bilan

Le bilan exprime la situation du patrimoine de l'Association, respectivement les ressources au passif et les emplois à l'actif.

### A. Le passif

Le passif fait apparaître un total de ressources de 479 887 euros, se composant des fonds propres de l'Association, et des dettes.

Les fonds associatifs représentent un montant de 116 997 euros, soit 24,38% du total du passif.

Les dettes qui s'élèvent à 304 338 euros, sont constituées d'un emprunt dit Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 154 888 euros, de dettes à court terme envers nos fournisseurs pour 32 925 euros, de dettes fiscales et sociales à hauteur de 97 280 euros et de provisions pour charges correspondant à la Provision retraites de 45 980 euros.

### B. L'actif

L'actif exprime l'utilisation faite des ressources de l'Association.

Sur un total de 413 957 euros, les immobilisations nettes représentent un montant de 4 370 euros, soit 10,6% de l'actif. Le solde de l'actif, soit 475 517 euros, constitue l'actif circulant, dont 392 044 euros de créances clients et 60 299 euros de trésorerie.

### III. ANALYSE DE GESTION

#### A. Analyse Bilan :

Le taux d'endettement de l'association qui mesure le poids des financements extérieurs (Emprunts etc...) par rapport à ses ressources internes (fonds propres) est de 143%.

Le Fonds de Roulement d'Investissement (FRI) mesurant la capacité de l'association à financer ses investissements sans recours à un emprunt est de 112 627 euros.

Le Fond de Roulement d'Exploitation (FRE) qui mesure l'argent disponible pour couvrir les charges courantes d'exploitation est de 267 515 euros.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) qui représente le montant que l'association doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité est de 265 768 euros, soit 95 % du FRE.

Le délai de recouvrement des créances clients est de 140 jours en 2023, en forte hausse.

Le délai de paiement des dettes fournisseurs est de 52 jours.

#### B. Analyse Résultat

Le Ratio d'activité permettant de mesurer l'évolution du chiffre d'affaires (ventes de biens et prestations de service) entre 2023 et 2022 est de 3,57%

Présentation du rapport financier

	Le réalisé 2021	Le réalisé 2022	Le réalisé 2023	
<b>Produits d'exploitation</b>	892 688	1 071 429	1 109 709	<b>3,57%</b>
dont				
STAGES INTER	149 657	179 243	172 421	
STAGES INTRA	643 872	774 139	840 087	
Total Formations	793 529	953 382	1 012 508	<b>6,20%</b>
DOCUMENTATION	9 556	8 522	9 937	<b>16,60%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	927 447	1 015 355	1 077 304	<b>6,10%</b>
dont				
SALAIRES & charges sociales	667 403	718 043	788 102	
<b>Résultat</b>	<b>-41 726</b>	<b>54 740</b>	<b>30 810</b>	

6 / 29 AG2024 - 31 mai 2024

Le Budget prévisionnel 2024

	Le réalisé 2023	BP 2023	BP 2024
<b>Produits d'exploitation</b>	1 109 709	1 090 670	1 152 550
dont			
STAGES INTER	172 421	189 000	194 400
STAGES INTRA	840 087	805 000	882 100
total Formations	1 012 508	994 000	1 076 500
DOCUMENTATION	9 937	10 000	10 000
<b>Charges d'exploitation</b>	1 077 304	1 053 473	1 135 040
dont			
SALAIRES & charges sociales	788 102	760 875	826 000
<b>Résultat</b>	<b>30 810</b>	<b>32 888</b>	<b>17 510</b>

10 / 29 AG2024 - 31 mai 2024

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*par Mathieu Mortkovitch,  
Commissaire aux Comptes*

A l'Assemblée générale de l'Association PIKLER LOCZY FRANCE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PIKLER LOCZY FRANCE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats des formations s'étalant sur plusieurs exercices comptables.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 mai 2024

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

A l'Assemblée générale de l'ASSOCIATION PIKLER LOCZY - FRANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions L.612-5 du Code de commerce.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec l'association « UNION DES LOCATAIRES DU 20 RUE DANTZIG »**

654

Personne concernée : Monsieur Bernard Golse, Président.

L'association « UNION DES LOCATAIRES DU 20 RUE DANTZIG », dont monsieur Bernard Golse est Président, a « pour but de mettre à la disposition de ses membres les moyens humains et matériels nécessaires à leur fonctionnement et à la réalisation de leur objet ». Dans le cadre de ladite convention, L'association « UNION DES LOCATAIRES DU 20 RUE DANTZIG », a un rôle d'interface entre le bailleur CHSA et ses membres, à savoir votre association ainsi que l'association COPES pour les locaux situés au 2ème étage du 26 boulevard Brune à Paris (75014).

Les charges enregistrées au cours de l'exercice 2023, d'un montant de 68.410,88 euros, correspondent à la contribution aux charges locatives (loyers, frais nettoyage, téléphonique et maintenance) desdits locaux par votre association.

Fait à Paris, le 16 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ACEFI CL  
Matthieu Mortkowitch

### **Résolution 1**

Après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2023, l'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'unanimité des présents et des représentés

### **Résolution 2**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice de **30 810€** en intégralité au poste report à nouveau à l'unanimité des présents et des représentés

### **Résolution 3**

Après avoir écouté la présentation du budget prévisionnel 2024, l'Assemblée approuve le Budget à l'unanimité des présents et des représentés

## **Approbation des conventions et engagements résolution 4**

---

### **Résolution 4**

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée prend acte de la poursuite de la convention avec l'association UNION DES LOCATAIRES du 20 de la Rue Dantzig au titre de l'exercice 2024 à l'unanimité des présents et des représentés

## **Cotisation 2025 résolution 5**

---

### **Résolution 5**

Montant de la cotisation 2025 : 30 euros, voté à l'unanimité des présents et des représentés

## **Renouvellement : élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration résolution 6**

---

### **Résolution 6**

Collège adhérents: accueil de nouveaux membres voté à l'unanimité des présents et représentés

Alexandre Novo

David Porchaire

Elise de Saint Guilhem

## La vie de l'association

Catherine PEYROT

*Directrice*



### Rapport d'activité 2023

En introduction je propose que nous écoutions le témoignage d'Annick VIALLET, Clara KOWALSKI et Morgane NOEL des crèches de La Croix Rouge à Lyon, que nous avons accompagnées avec l'intervention de 2 formatrices pour l'ensemble des crèches, Véronique SZTARK et Sylvie MUGNIER qui est présente avec nous aujourd'hui, dans un dispositif original durant 2 années.

Merci pour ces témoignages

L'an dernier, je débutais mon propos en mettant en lumière les difficultés du secteur de la petite enfance. Malheureusement, de rapport en mise en place de commissions, rien ne bouge réellement d'un point de vue législatif, même si le dernier rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le financement des crèches et la qualité d'accueil semble une nouvelle fois préconiser la modification des taux d'encadrement pour passer à 1 pour 5 quels que soient les âges des enfants accueillis. Toutefois il est questionnant de voir que dans les conclusions aucune remise en cause du secteur privé à but lucratif n'est évoquée, alors que les préconisations vont remettre en cause concrètement ce fonctionnement. De nombreuses voix se sont déjà fait entendre pour soulever cette incohérence. Une revalorisation des salaires des professionnelles qui semble peu équitable selon le type de secteur privé ou public a été aussi annoncée récemment. Enfin dans l'actualité également une commission d'enquête parlementaire sur l'ASE et le devenir des enfants placés.

Nous continuons notre travail au sein du collectif « Pas de bébé à la consigne » et à l'automne 2023, suite à la parution de 2 ouvrages sur la marchandisation de la petite enfance, une mobilisation n'a pas réuni beaucoup de professionnels. Ce fut un échec.

Dans la suite de l'AG de l'an dernier nous avons pu faire une journée de lancement du réseau des groupes Pikler bébés-parents qui a réuni une vingtaine de personnes intéressées. La seconde journée est programmée le 15 juin, toujours à Lyon.

Concernant le réseau des établissements d'accueil, nous avons pris du retard, mais nous y travaillons encore.

Avec Patricia, Valentine et Véronique, Louise étant partie en congé maternité en mars, nous allons vous commenter les différentes données de l'activité Inter et Intra.

J'en profite également pour remercier toute l'équipe de permanentes pour le travail effectué au cours de cette année 2023 qui fut dense une fois encore.

Enfin je remercie toutes nos formatrices et tous nos formateurs pour leur engagement au sein de l'association et pour la qualité de leurs interventions, la fidélisation des structures faisant appel à nous en est le témoin comme nous le verrons par la suite.

Mais avant je souhaite partager avec vous différents éléments qui caractérisent cette année 2023 :

### **Nos liens avec nos collègues de Budapest :**

Comme annoncé l'an dernier 3 stages d'observation à la crèche et dans les groupes enfants-parents ont pu avoir lieu pour les nouveaux formateurs.trices, ainsi que pour des personnes ayant fait le cycle de 2 ans et pour 1 membre du CA, accompagnés par une formatrice expérimentée

dates	2-3-4/10/23	6-7-8/11/23	11-12-12/12/23
Noms	Maryline AUBERT	Claire MANSEAU	Nathalie DI MONDO
	Grégoire BELIN	Perrine COULOUMA	Marie-Laure VINCENT FINO
		Patricia MORISSET	Julie DESNAULT
Formatrice accpt	Sylvie MUGNIER	Vida MALEK	Nicole NAVARRO

### **La situation de la crèche et des groupes en 2023**

Toujours de l'inquiétude en raison de la nécessité de faire des travaux dans le bâtiment, et par rapport à l'endroit où elles risquent d'aller : il était question de plusieurs lieux, les groupes risquant d'être séparés ... Les nouvelles récentes données par Eszter Mozes qui animait une formation la semaine dernière, annonceraient un déplacement dans un lieu proche de la crèche et accueillant tous les groupes de la crèche, mais pas de place pour les groupes enfants-parents... La sieste dehors serait compliquée à mettre en œuvre bien qu'un jardin soit présent Leur inquiétude majeure étant qu'on ne les laisse pas revenir dans la maison ensuite. Nous sommes en lien avec elles et suivons les évolutions régulièrement.

De ce fait nous avons projeté 3 stages encore en 2024, celui de septembre trop proche de ce déménagement éventuel sera reporté sauf pour les formatrices intéressées par les groupes enfants-parents qui eux vont pouvoir continuer au moins dans les lieux externes à la crèche. Nous saurons à la rentrée ce qu'il en est des 2 autres.

Par ailleurs nous sommes allées à 4 formatrices de l'Association pour un stage en français début décembre 2023 qui fut aussi un moment de rencontre intéressant.

### **Datadock et Qualiopi :**

L'an dernier, nous avons évoqué notre renouvellement de certification pour avril 2024, il a finalement eu lieu en janvier car la règle était de programmer l'Audit 3 mois avant la fin de la validité. Mais la surprise a été le contrôle inopiné Datadock au dernier trimestre 2023 ce qui nous a encore une fois mobilisés sur ces questions de certification et de réglementation qualité...et tout s'est passé sans difficultés aux deux audits, grâce au travail conjoint des formateurs et formatrices et de l'équipe des permanentes fortement mobilisée à cette occasion.

### **Recherche-action Personnes âgées**

#### **Notre groupe de travail sur l'accompagnement des professionnels en EHPAD**

Les observations en 2023 avec 4 observatrices se sont déroulées tout au long de l'année, au rythme d'une fois par mois hors vacances d'été pour chaque binôme. Notre collaboration avec l'équipe des cadres et les équipes de soin se développe progressivement et nous nous rencontrons régulièrement tous les trimestres.

Nous allons normalement intégrer à cette recherche-action une doctorante très certainement à la rentrée prochaine.

La difficulté reste les conditions institutionnelles à la suite du changement de direction, question que nous connaissons bien dans toutes les institutions...

### **Fonds de dotation**

Les discussions et le projet de donation ont soulevé de nombreuses questions qui sont en cours de réflexion avec le CA.

### **RAF 2023**

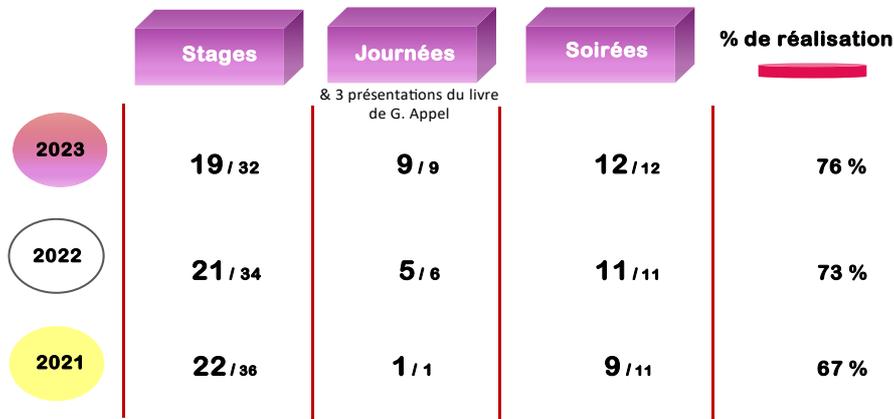
Autour du thème « Transmettre l'approche piklérienne, quels enjeux ? » la RAF a réuni une trentaine de formatrices et formateurs. Nous avons invité Denis Mellier pour réfléchir cette question avec nous le samedi.

Comme l'an dernier l'activité de l'association s'est déroulée grâce à la mobilisation de toutes et tous, les réunions institutionnelles se sont tenues régulièrement à distance et en présence.

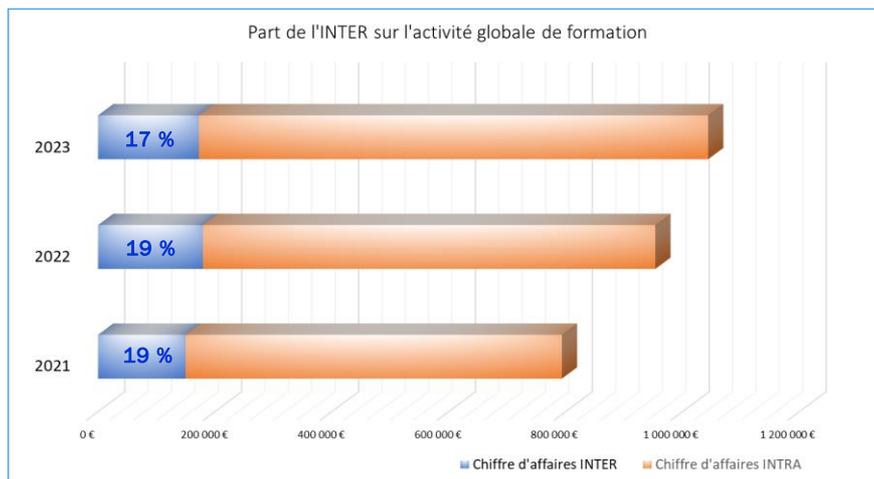
Séminaire proposé aux formatrices et formateurs, qui a donné l'occasion à Patrick Mauvais de présenter son ouvrage "Penser les soins aux tout-petits avec Pikler et Winnicott"

Je vous propose maintenant de regarder cette année 2023 en quelques chiffres et indicateurs que nous espérons significatifs pour vous tous présents ce soir :

**Nombre d'actions réalisées**  
 / Nombre d'actions programmées

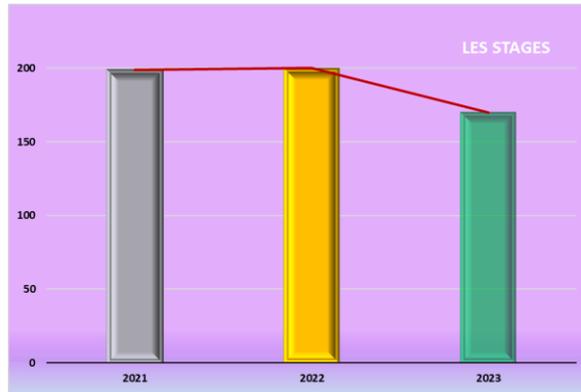
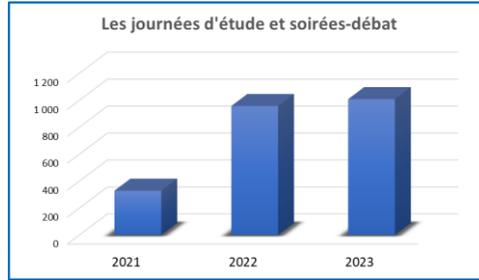


Chiffre d'affaires INTER 2023 : 172 420 €  
 soit une **petite diminution de -4%** sur l'an dernier



Les formations inter

Evolution du nombre des participants



Les formations intra

L'équipe des permanents de l'INTRA

Les responsables de formation :



Patricia  
Bondéelle-Leyter



Louise  
Rogé



Valentine  
de Langlade



Véronique  
Kurtz

L'assistante de formation :



Nathalie Deschamps

**L'INTRA toujours en progression**

Evolution comparée - chiffres d'affaires de 2021 à 2023



	2021	2022	2023	% de progression N-1
Nombre d'actions de formation	237	265	260	-2%
Equivalents jours	460	694	675	-3%
Chiffre d'affaires	643 872 €	774 139 €	840 087 €	9%
Part du CA global de l'activité de formation	81%	81%	83%	

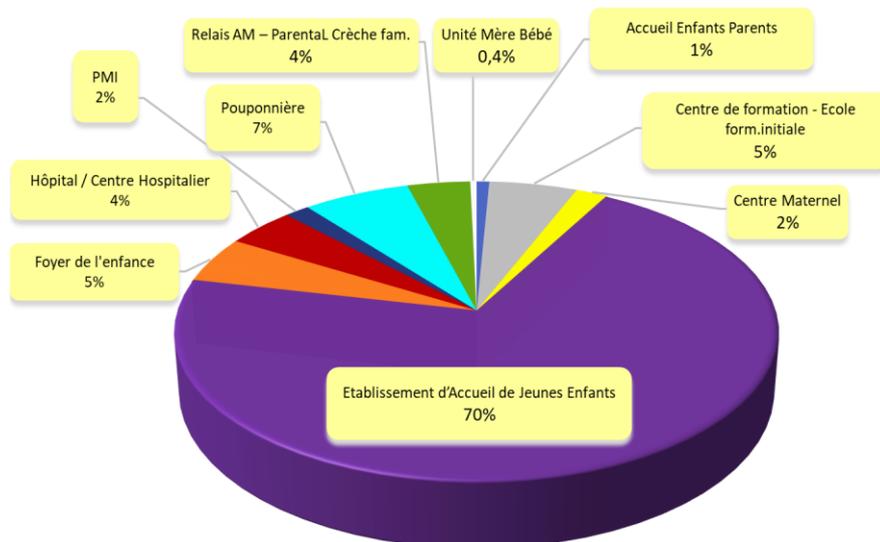
**Les durées des actions de formations dispensées**

	Nombre d'actions			% de progression N-1
	en 2021	en 2022	en 2023	
Inférieure à 1 jour	31	39	39	0%
Entre 1 et 2 jours	124	119	109	-8%
Entre 2 et 4 jours	66	74	77	4%
Entre 4 et 6 jours	14	19	21	11%
Supérieure à 6 jours	2	14	14	0%
Total	237	265	260	

**Les 20 institutions qui ont mobilisé le plus gros budget de formation**

2022			Budget mobilisé	2023		
Nb actions de formations	Nb Institutions	Nb participants		Nb actions de formations	Nb Institutions	Nb participants
41	2	623	de 40 K€ et +	56	4	1 279
17	2	407	de 30 à 39 K€	1	1	94
21	4	266	de 20 à 29 K€	9	2	175
26	12	741	de 10 à 19 K€	48	14	843
<b>105</b>	<b>20</b>	<b>2 037</b>		<b>114</b>	<b>21</b>	<b>2 391</b>

**La répartition du nombre de formations par type de structure**



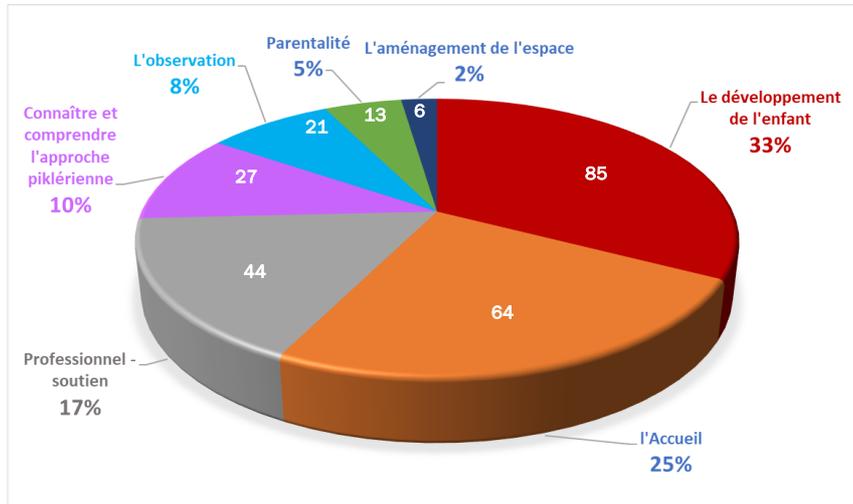
**Répartition des  
 260 actions  
 de formation  
 sur le territoire**



**Notre présence à l'étranger**



Répartition des thèmes  
 sur les 260 actions de formation dispensées en 2023



26 / 29

AG2024 - 31 mai 2024



dont 21 ont réalisé entre 13 et 55 journées  
 sur l'année 2023

27 / 29

AG2024 - 31 mai 2024

### Les sorties en 2024

- « En direction des parents » Régine Daireaux et Nicole Navarro
- « L'approche piklérienne en pouponnière aujourd'hui »  
sous la direction de Miriam Rasse et Claire Belargent

- Groupes de formateurs et/ou d'adhérents en régions
- Groupe Accompagnement **de nouveaux formateurs**
- Séminaire « Pikler – Winnicott » animé par P. Mauvais
- Groupes de travail
  - ✓ Accompagner les professionnels du « grand âge »
  - ✓ Lieux d'accueil Pikler bébés - parents
  - ✓ Pédagogie
  - ✓ Analyse de pratique :
    - L'équipe pédagogique
    - Les formateurs spécifiquement autour des centres maternels, pouponnières, foyers de l'enfance